

# VILLE MYSTIQUE

par

Victor Morin LL.D.

*Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Equestre du Saint Sépulcre  
Ex-président général de la Société Royale du Canada*

---

Edition de l'auteur

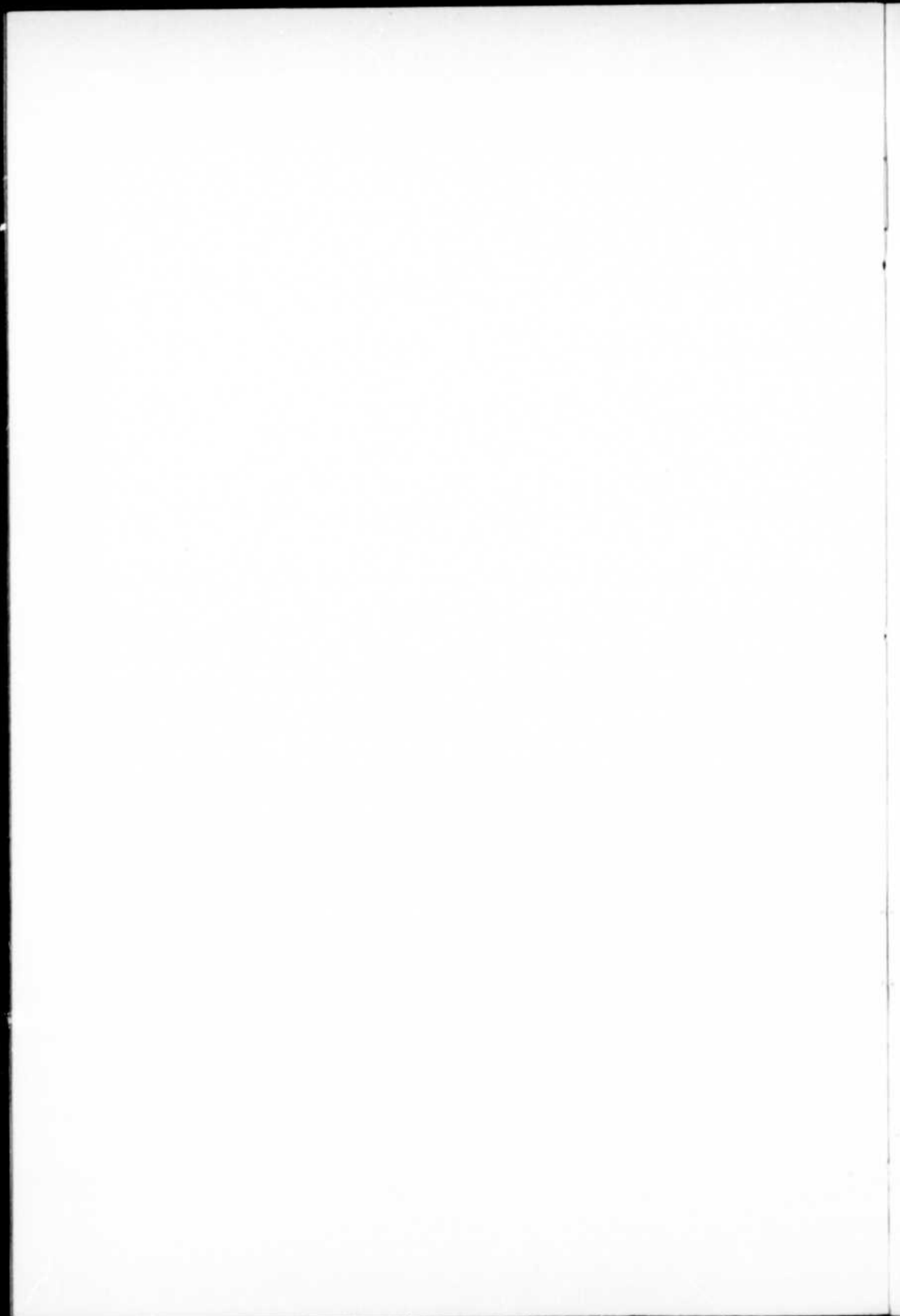
---

IMPRIMERIE LECLERC ENRC.  
HULL, P. Q.  
1943

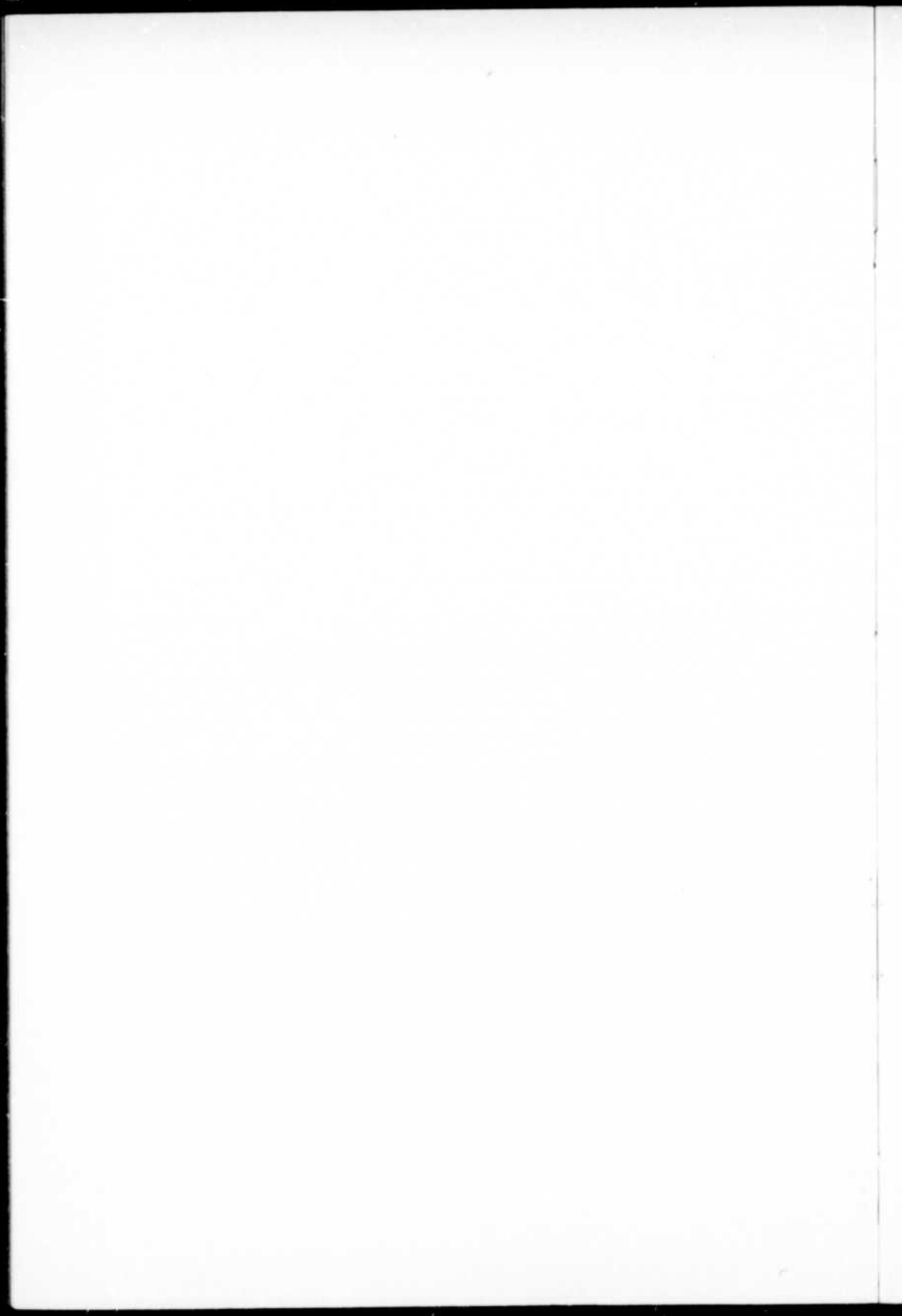
D. J. [illegible]

[illegible]

9. June 1864 1/2 50



**VILLE MYSTIQUE**



# VILLE MYSTIQUE

par

Victor Morin LL.D.

*Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Equestre du Saint Sépulcre  
Ex-président général de la Société Royale du Canada*

---

Édition de l'auteur

---

IMPRIMERIE LECLERC ENRC.  
HULL, P. Q.  
1943

Droits réservés, Canada 1943  
Exemplaire No. 95

FC  
2747.4  
M675  
1943

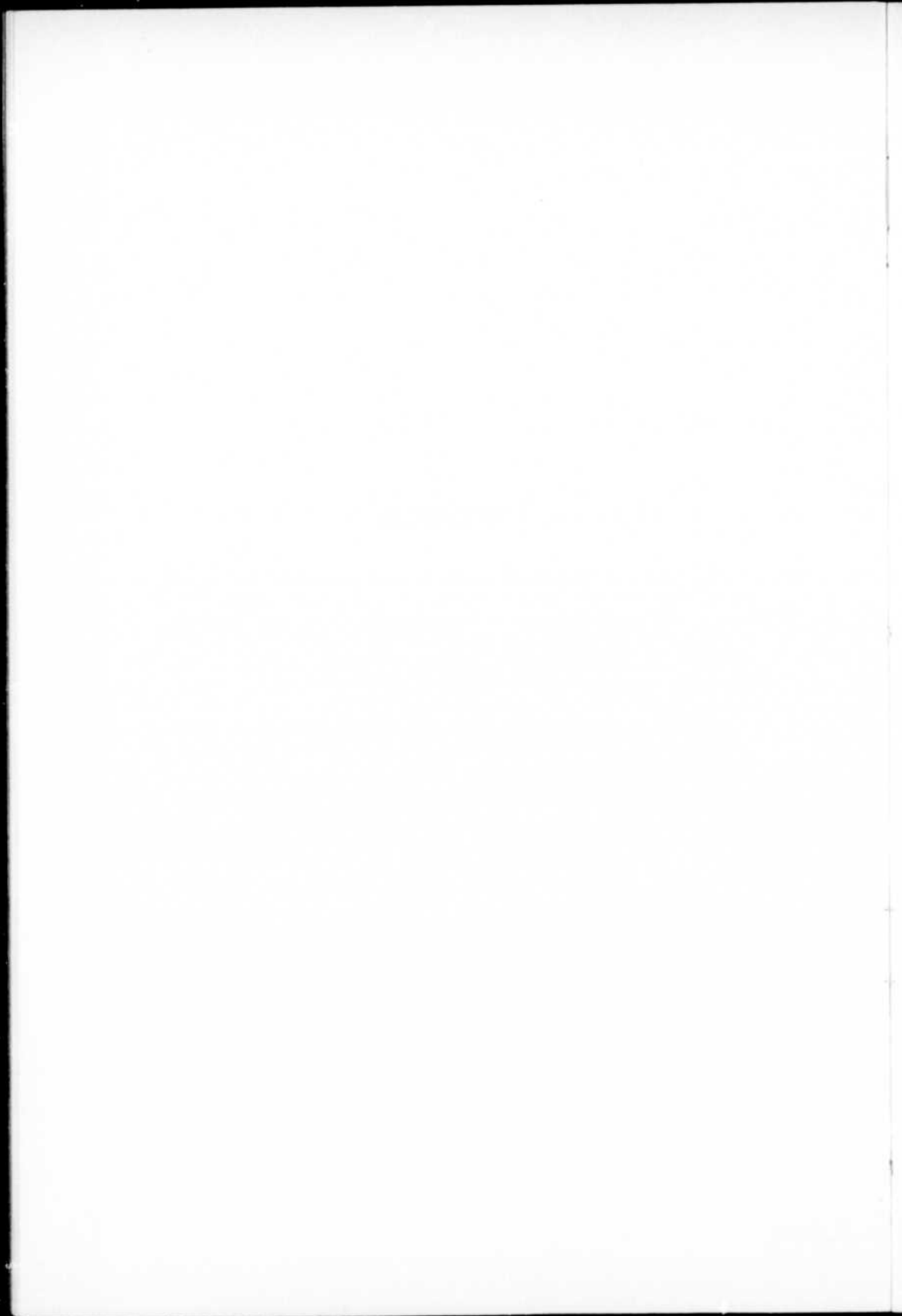
## Préface

Cette étude a été préparée à titre de contribution partielle aux fêtes de célébration du III<sup>e</sup> centenaire de Montréal; elle a été donnée en substance à l'*Exposition Missionnaire* de septembre 1942 à l'Oratoire Saint-Joseph et présentée comme discours présidentiel au *Congrès de la Société Canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique*, en octobre 1942, au Séminaire de Saint-Hyacinthe.

L'auteur en a fait un tirage à cent exemplaires pour la convenance des institutions religieuses et des écrivains qui s'intéressent à cet aspect des origines de la métropole du Canada.

V. M.

114086



# Ville mystique

(Notre-Dame du Mont-Royal)

## I.—LA SPIRITUALITÉ DES FONDATEURS

La ville de Montréal vient de célébrer, modestement à cause des jours de deuil que nous vivons, mais aussi dignement qu'il convient à son origine catholique et française, le troisième centenaire de son existence.

Les divers aspects de ce téméraire établissement, qualifié de "folle entreprise" à son début tant il semblait hérissé de difficultés insurmontables, ont été exposés par les orateurs et écrivains qui ont pris part aux manifestations de 1942, mais j'ai cru que son inspiration quasi surnaturelle et la ferveur religieuse qui en a marqué toutes les étapes méritent amplement qu'on y revienne en lui donnant le qualificatif de "Ville mystique"

Il n'est peut-être pas une autre ville ou colonie, dans l'histoire du monde et sur la surface du globe, dont on puisse aussi complètement attribuer la naissance à une pensée religieuse et dont la fondation ait été aussi exclusivement accomplie pour la plus grande gloire de Dieu. Des calculs plus ou moins intéressés, des préoccupations matérielles entrent généralement en ligne de compte dans l'établissement d'une colonie et l'on comprend qu'il en soit ainsi pour compenser les fondateurs des déboursés, des sacrifices et des peines de telles entreprises; mais dans la fondation de Montréal, tout se rapporte à une pensée d'apostolat, à une préoccupation de civilisation religieuse; si l'on trouve incidemment, dans les origines de cette ville, au milieu d'innombrables sujets d'édification et de sanctification, quelques faits isolés où la nature humaine ait accusé ses faiblesses, la sévérité des châtements dont on les a frappés suffit à démontrer jusqu'à quel point ils étaient réprouvés.

Sans aller jusqu'à crier au miracle ou même voir du surnaturel, à l'exemple de quelques pieux écrivains, dans les faits et gestes les plus ordinaires des fondateurs, nous devons nous incliner devant l'esprit religieux, le zèle apostolique et la constance inébranlable qui leur ont permis de conduire à bonne fin un projet que les gens pondérés qualifiaient de « folle aventure ». C'est ce que nous voulons établir dans cette étude.

Mais voyons tout d'abord dans quelles circonstances a germé la pensée de cette œuvre.

## II.—GENÈSE DE LA FONDATION

Il existait au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, dans la ville de La

Flèche en Anjou, déjà célèbre par son Prytanée et par le dépôt du cœur d'Henri IV, un homme de bien qui brûlait de se dépenser au service de Dieu; il se nommait Jérôme Le Royer de la Dauversière.

Simple receveur des tailles de Sa Majesté, il possédait peu de biens temporels, mais sa grande âme était riche de dévouements, et les qualités de son cœur lui avaient conquis des amitiés précieuses. Portant le cilice autour de ses reins et des pointes de fer sous ses gants par mortification corporelle, il vivait saintement dans la pénitence et les privations. Sa mysticité le conduisit même à fonder dans sa ville, bien que laïque et père de famille, une communauté de religieuses hospitalières d'où nous sont venues celles qui ont continué et développé jusqu'à nos jours l'Hôtel-Dieu de Jeanne Mance à Montréal pour le soin des malades.

Or, le 2 février 1630, en la fête de la Purification de la Sainte Vierge, après avoir dévotement communiqué suivant son habitude, ce pieux ascète fit un acte de ferveur en se consacrant à la Sainte Famille avec sa femme, Jeanne de Beaugé, et leurs six enfants; c'est à ce moment qu'il eut l'inspiration de fonder l'Hôtel-Dieu de La Flèche en même temps qu'une colonie chrétienne en terre infidèle où ces religieuses pourraient exercer plus tard leur ministère de charité.

L'existence de l'île de Montréal était alors vaguement connue<sup>(1)</sup>, mais elle lui apparut si clairement comme étant l'endroit marqué pour cet établissement qu'il en décrivait le sol, le climat et tous les détails avec une rare exactitude. La première personne à qui il fit part de son projet fut son directeur de conscience, le R. P. Chauveau qui eut à peine la patience de l'écouter. Fonder une communauté de religieuses hospitalières bien que simple laïque, cela pouvait s'admettre en vue de la charité, mais vouloir établir une colonie parmi les barbares à mille lieues de distance, c'était de la folie! Il lui recommanda de chasser cette chimère de son esprit et d'exercer plutôt son zèle en terre de France où il y avait tant d'œuvres à soutenir. Le pénitent voulut obéir, mais la vision du Canada lui revenait quand même avec persistance, surtout au cours de ses oraisons.

Dans le même temps, un jeune abbé de cour, fils du grand audientier de France, menait à Paris l'existence luxueuse et dissipée des clercs pourvus de grasses prébendes, sans se préoccuper d'autres soins que de jouir de la vie.<sup>(2)</sup> C'était Jean-Jacques Olier de Verneuil, futur fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice, mais pour le moment abbé de Pébrac et chanoine-comte honoraire de Saint Julien de Brioude.

(1) Les *Relations des Jésuites* n'en firent les premières descriptions qu'en 1637.

(2) La conduite des jeunes ecclésiastiques, fils de famille pourvus de riches bénéfices, était tellement relâchée à cette époque « qu'un évêque, connu pour sa piété, se contentait de demander aux clercs de son diocèse de venir entendre un sermon la veille de leur ordination et de s'abstenir ce jour-là du jeu et des divertissements profanes » (Marchal: *Les Origines de Ville-Marie*).

Un soir qu'il était attablé à la porte d'un cabaret de la foire Saint-Germain avec cinq compagnons de plaisir, vêtus comme lui de satin violet, de bas de soie et de jabots de dentelle, la tenancière de l'établissement lui dit : « Votre conduite m'est un sujet de grande peine ! Il y a longtemps que je prie pour votre conversion et j'espère qu'un jour Dieu m'exaucera. » Cette femme était Marie de Gournay, veuve de David Rousseau, l'un des vingt-cinq cabarettiers de Paris, qui, tout en continuant par nécessité l'exploitation du commerce de son mari, menait une vie tellement édifiante et s'occupait si activement d'œuvres chrétiennes que les personnes les plus vertueuses venaient la consulter comme inspirée de Dieu.

A partir de ce moment, le jeune lévite se sentit touché de la grâce ; il avait beau vouloir continuer sa vie légère, les paroles de Marie Rousseau revenaient constamment à son esprit, si bien qu'il s'en fut finalement demander à saint Vincent de Paul de le préparer à la prêtrise pour s'inspirer ensuite des conseils du R. P. de Condren, supérieur de l'Oratoire, qui travaillait activement à la réforme du clergé.

Il était dans ces dispositions, mais sans trop savoir où il plairait à Dieu de le diriger, lorsque le 2 février 1636, exactement six ans après la révélation de La Dauversière, étant en prière à Notre-Dame de Paris, il interpréta comme un appel de sa vocation ces paroles de l'office du jour : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuæ* en même temps qu'il avait la vision d'être un pilier supportant deux arcades d'église, l'une ancienne et l'autre nouvelle. Dès lors, sa résolution fut prise ; il travaillerait à la réforme du clergé de la France « ancienne » en fondant un séminaire pour les jeunes ecclésiastiques et il se dévouerait aux missions « nouvelles » du Canada qui créaient une recrudescence d'intérêt depuis le retour de ce pays à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye !

Nous avons dit que, de son côté, Le Royer de la Dauversière persistait dans son projet en dépit des objections de son directeur de conscience. La hantise d'un établissement à Montréal l'obsédait à un tel point qu'il était continuellement l'objet de « sollicitations intérieures » et de « pressantes instances » de s'employer sans retard à cette fondation. Il donnait des descriptions tellement minutieuses de cette île qu'il n'avait jamais visitée qu'à la fin le R. P. Chauveau jugea qu'il pouvait y avoir une véritable vocation divine dans ce dessein et qu'il y avait lieu de consulter d'autres autorités afin de chercher par quels moyens il serait possible d'en assurer l'exécution.

C'était en 1639, et l'œuvre du Canada était à l'ordre du jour ; Marie de l'Incarnation venait de partir avec Madame de la Peltrie pour fonder un couvent d'Ursulines à Québec, en même temps que la duchesse d'Aiguillon dotait trois hospitalières de Dieppe pour y ouvrir un hôpital. M. de la Dauversière se rendit donc à Paris où sa première visite fut pour l'église Notre-Dame ; c'est là qu'après avoir communiqué il eut, pendant son

action de grâces, l'intuition des personnes qui devaient collaborer avec lui et il ne tarda pas à se mettre en rapport avec elles.

Il voulut d'abord voir le chancelier de Sa Majesté, Pierre Séguier, qui se trouvait alors au château de Meudon et la Providence y conduisait en même temps l'abbé Olier qui venait rendre visite au même chancelier, son parent. Ces deux hommes qui ne s'étaient jamais vus se rencontrèrent dans la galerie du palais et se sentirent aussitôt attirés l'un vers l'autre; ils se saluèrent par leurs noms, car ils avaient entendu parler l'un de l'autre dans leurs conversations relatives aux affaires du Canada. Et, comme c'était à bonne heure dans la matinée, le prêtre dit aussitôt: «Monsieur, je connais votre dessein et je vais de ce pas le recommander à Dieu au saint autel.» Après cette messe où M. de la Dauversière communia dévotement, les deux collaborateurs s'entretenirent dans le parc du château pendant trois heures des moyens de conduire à bonne fin le projet dont ils étaient tous deux pénétrés. A l'issue de cet entretien, le jeune abbé remit une bourse de cent louis d'or au fondateur en lui disant: «Prenez ceci pour commencer l'œuvre de Dieu». Ce fut la première contribution financière destinée à l'établissement de Montréal.

Un troisième partenaire s'associa bientôt aux deux autres en la personne de Pierre Chevrier, baron de Fancamp, qui s'était retiré chez M. de la Dauversière, nous dit l'historien Faillon, «comme dans une école de vertu afin d'y apprendre à servir Dieu parfaitement.» Ces trois hommes unirent leurs ressources en vue de la fondation projetée, mais jugeant bientôt qu'ils ne pouvaient suffire seuls à mettre sur pied une œuvre de cette importance, ils cherchèrent à y intéresser d'autres collaborateurs dont l'état de fortune ou le dévouement pourrait les assister; M. Olier recruta bientôt à cet effet trois personnes pieuses qui fondèrent avec eux la *Société de Notre-Dame de Montréal*. Ce furent: le baron de Renty, gentilhomme de haute naissance et de grande fortune, qui considéra dès lors M. de la Dauversière comme un véritable frère et qui subventionna généreusement l'entreprise, Marie Rousseau, mère spirituelle de la vocation de l'abbé Olier, et l'humble frère Claude Leglay «dont le zèle, disent les historiens sacrés, égalait celui du prophète Elie.»

Notons cependant que l'île de Montréal, objectif de ce beau projet, n'appartenait pas aux pseudo fondateurs et qu'avant de pouvoir y faire un établissement «à la gloire de Dieu et pour le salut des âmes» il fallait tout d'abord en posséder le titre. Or ils avaient été devancés, au cours des tractations de leur organisation, par un homme d'affaires (qu'on pourrait tout aussi bien qualifier de spéculateur), héritier d'un beau nom et fort bien en cour, qui avait utilisé ses relations à se tailler de larges domaines, pour lui et sa famille, dans les terres encore inconnues de la Nouvelle-France; c'était Jean de Lauzon, plus tard gouverneur de ce pays. Déjà concessionnaire en 1635 de l'immense seigneurie de la Cité pour le compte de son fils mineur François de Lauzon, sieur de Liret, il avait obtenu l'année suivante, de la Compagnie de la Nouvelle-France dont il était l'un des directeurs, mais grâce au prête-nom de son agent Jacques Girard de la

Chaussée, pour le bénéfice de son même fils François, la cession de « toute l'île de Montréal et lieux circonvoisins » aux charges ordinaires d'établissement de colons et de défrichement, choses dont il ne s'était guère embarrassé.

Il fallait cependant obtenir de lui le titre de ce domaine avant de songer à s'y établir et c'est pourquoi MM. de la Dauversière et de Fancamp se rendirent à Vienne en Dauphiné, où M. de Lauzon habitait comme intendant du roi, confiants, dans leur ferveur naïve, qu'il leur suffirait d'exposer un projet aussi méritoire pour trouver en lui un nouvel adhérent. Ils furent profondément déçus: M. l'intendant refusa de les écouter, réservant cet établissement pour son fils.<sup>(3)</sup>

Rebutés mais non découragés, ils cherchèrent des relations qui pussent les aider et finirent par rencontrer le Père jésuite Charles Lallement, ancien supérieur des missions du Canada, qui était particulièrement bien connu et estimé de M. de Lauzon. Accompagnés de ce puissant auxiliaire, ils firent un nouveau voyage en Dauphiné et eurent cette fois la satisfaction de signer devant le notaire Courdon, au château de Maugiron à Vienne, le 7 août 1640, un acte de cession de l'île de Montréal « à charge d'y établir des colons pour son défrichement et de livrer au donateur dix livres de poisson chaque année par forme de simple reconnaissance ». M. de Lauzon connaissait si peu son domaine qu'il accordait, comme accessoire de cette donation « le droit de navigation, de passage et de pêche dans la rivière Saint-Laurent jusqu'à deux lieues autour de la dite île de Montréal ».

Mais les fondateurs n'étaient pas encore au bout de leurs épreuves. La Compagnie de la Nouvelle-France (dite des *Cent Associés*), qui tenait du roi la franchise de tout le pays, intervint pour déclarer que M. de Lauzon n'ayant rempli aucune des conditions de la concession qu'elle lui avait accordée le 15 juin 1636 en n'y faisant aucune colonisation, son titre était devenu nul et que, partant, la cession qu'il en avait faite ne valait rien, la propriété de l'île étant retombée, pour cette raison, dans le patrimoine de la Compagnie. Il fallait donc reprendre les négociations avec celle-ci dont ils obtinrent finalement un nouveau titre en date du 17 décembre 1640, à l'exception de la partie supérieure de l'île qu'elle se réservait « à partir de quatre lieues à l'ouest de la montagne » afin d'arrêter au passage le trafic des fourrures avec les sauvages venant des pays d'en haut par voie du Saint-Laurent et de la rivière Ottawa. Elle leur accorda, en retour de cette restriction et en pleine propriété, « une seigneurie de deux lieues de large sur le fleuve Saint-Laurent à partir de l'embouchure de la rivière Assomption, par six lieues de profondeur », mais en 1659 elle abandonnait aussi la partie de l'île ainsi réservée.

Les louables motifs des fondateurs de Montréal et le zèle religieux qui les poussait à cette entreprise hérissée de difficultés sont clairement ex-

(3) François de Lauzon, devenu majeur, ne se soucia cependant pas des biens de ce monde. Il entra dans les ordres sacrés.

primés dans cet acte de concession où les Cent Associés, réunis en assemblée générale, déclarent: « Notre plus grand désir étant d'établir une forte colonie en la Nouvelle-France, afin d'instruire les peuples sauvages de ces lieux dans la connaissance de Dieu, et de les attirer à une vie civile, nous avons reçu très volontiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette louable entreprise; et étant informés des bonnes intentions des sieurs de Fancamp et de la Dauversière, de leur zèle pour la religion catholique, apostolique et romaine, et de leur affection au service du roi, nous leur avons donné et concédé, en vertu des pouvoirs à nous attribués par Sa Majesté, une grande partie de l'île de Montréal,

MM. de la Dauversière et de Fancamp ne prenaient cette concession qu'en fidéicommiss pour le compte de « Messieurs les Associés pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France dans la dite île de Montréal auxquels, partant, ils en font, en tant que besoin est ou serait, cession et transport, n'y prétendant aucune chose que comme étant du nombre des Associés ». Tels sont les termes de la déclaration qu'ils ont faite en présence des notaires Pourcelle et Chaussière le 25 mars 1650, en même temps que les Associés s'en faisaient donation mutuelle, comme on verra plus loin. Les conditions ainsi stipulées étaient de l'essence même de leur œuvre.

Voici donc en pleine voie de réalisation le téméraire projet de fonder un établissement de civilisation et d'apostolat dans un pays sauvage en plein cœur de barbarie; dès cette année 1640, le baron de Fancamp envoyait au supérieur des Jésuites à la résidence de Québec, vingt tonneaux de vivres et d'outils en le priant de les garder en réserve pour la colonie qui devait se rendre à Montréal l'année suivante. De leur côté, MM. de la Dauversière et Olier poursuivaient les œuvres dont ils avaient reçu la révélation divine, le premier en fondant cet Hôtel-Dieu de La Flèche qui devait plus tard continuer celui de Jeanne Mance à Montréal, et le second en réunissant à Vaugirard une Société de Prêtres qui fut bientôt connue sous le nom de « Saint-Sulpice » en prenant charge de la paroisse de ce nom à Paris et d'où sortit la vénérable institution qui s'est identifiée avec les développements de Montréal pendant trois siècles.<sup>(4)</sup>

### III.—À LA RECHERCHE D'UN CHEF

Le projet de Montréal étant ainsi assuré en France, il restait à trouver un réalisateur qui pût le mettre à exécution sur place de façon à traduire exactement la pensée des fondateurs. Il fallait, pour accomplir cette mission, un homme énergique et sans reproche, adroit, courageux, clairvoyant, prêt

(4) Cette fondation de l'Hôtel-Dieu de La Flèche fut réalisée le 18 mai 1636, mais l'inscription officielle des deux premières religieuses, Marie de la Ferre et Anne Foureau n'est faite dans le registre ouvert par M. de la Dauversière, qu'à la date du 3 juin 1640. La compagnie de M. Olier s'installa dans une pauvre maison de Vaugirard le 19 décembre 1641; elle ne vint à la cure de Saint-Sulpice dont elle prit le nom que le 11 août 1642.

à s'expatrier, mais surtout pénétré de cette foi mystique « qui transporte les montagnés. » La Providence le mit bientôt sur leur chemin.

Il y avait alors en Champagne un jeune officier retiré du service militaire où il était entré dès l'âge de treize ans, mais qui avait toujours tenu une conduite exemplaire au milieu des dissipations de la vie des camps; il se nommait Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. Gentilhomme de petite noblesse, il était né à Neuville-sur-Vannes le 12 février 1612, et il désirait ardemment servir Dieu dans la profession des armes tout en se dévouant à la sanctification des infidèles. Exhorté par sa sœur qui était religieuse dans la Congrégation de Notre-Dame à Troyes, cette vocation lui était clairement apparue à la lecture d'un volume des *Relations* des Jésuites et il s'en ouvrit aussitôt au Père Lallement revenu depuis peu de la Nouvelle-France à Paris.

Par un hasard qu'on serait tenté de dire providentiel, M. de la Dauversière allait demander en même temps conseil à ce religieux sur le choix d'un chef à qui les Associés de Montréal pourraient confier le soin de leur entreprise. Aussi sa joie égala-t-elle sa surprise en l'entendant lui dire: « Je connais un gentilhomme doué de toutes les qualités requises et qui désire justement consacrer sa vie au succès d'une œuvre telle que vous poursuivez; allez le rencontrer à l'hôtel où il loge et je crois que vous en serez satisfait ». M. de la Dauversière se rendit donc à l'endroit indiqué et, sans s'adresser plus particulièrement à celui qu'il voulait éprouver, il se mit à causer avec les convives de son projet d'établir une colonie à Montréal en vue de travailler principalement à la conversion des sauvages, ajoutant qu'il cherchait en ce moment un homme recommandable pour en prendre le commandement. Ce stratagème eut tout l'effet désiré; M. de Maisonneuve ne cessa de poser des questions sur les détails de cette entreprise et invita finalement M. de la Dauversière à passer dans son appartement pour en causer plus à loisir. « Je n'ai, lui dit-il, qu'un revenu de deux mille livres de rente mais je l'emploierais de grand cœur, avec le sacrifice de ma vie, pour le succès de cette entreprise sans ambitionner d'autre honneur que d'y servir Dieu et le roi dans ma profession, le reste de mes jours. »

Le fondateur effectif de Montréal était dès lors trouvé. Entrant pleinement dans la pensée des pieux zélateurs de Ville-Marie, son unique ambition, l'objet de tous ses désirs furent de se préparer aussitôt à la vie de sacrifices dont la grandeur venait de lui être révélée et dont l'apostolat répondait à ses désirs les plus secrets. De leur côté, les Associés de Notre-Dame de Montréal furent enchantés de cette collaboration qui leur arrivait tellement à point et le recrutement des colons destinés à la fondation de Ville-Marie fut organisé sans retard; soixante-quinze mille livres, somme dont le pouvoir d'achat représentait alors au-delà d'un million de notre monnaie, furent promptement souscrites, et des contrats d'engagement furent passés pardevant notaire avec des colons déterminés, la plupart célibataires propres à porter les armes en vue des luttes à soutenir contre les Iroquois, et habiles en divers métiers. Dès le mois de mai 1641, la recrue était prête à faire voile pour son aventureuse destinée.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter les difficultés du voyage ni les labeurs de la fondation; ils ressortissent plutôt du récit historique. Nous nous bornerons à signaler quelques incidents qui caractérisent au mieux le courage indomptable, le sens du devoir à remplir, et l'esprit de foi vive qui animaient le réalisateur du « dessein de Ville-Marie ».

Trois vaisseaux avaient été nolisés pour le transport de la colonie; deux d'entre eux devaient partir de La Rochelle et le troisième de Dieppe. M. de Maisonneuve prit place sur l'un des deux premiers avec 25 hommes et un chapelain destiné au monastère des Ursulines de Québec, mais de violentes tempêtes et le mauvais état de ce navire l'obligèrent à relâcher trois fois en France où il perdit un certain nombre de ses gens effrayés des périls de la mer. Ces revers n'eurent cependant aucune prise sur le courage du jeune commandant qui parvint enfin à Québec après trois mois de navigation hasardeuse. Les pieux chroniqueurs de ce premier départ rapportent même, comme preuve évidente de l'intervention de la Providence, qu'au moment de partir de La Rochelle un ouvrier engagé dans la recrue avait déserté ses compagnons pour s'embaucher sur un autre bateau en partance mais que deux agents de la Société de Montréal s'étaient lancés à sa poursuite dans une chaloupe lorsqu'un calme subit empêcha le déserteur de prendre la mer. Ils purent donc le rejoindre et reprendre leur homme après quoi le vent souffla de nouveau et le bâtiment put continuer sa route.

Rendu à Québec avec sa recrue, M. de Maisonneuve fut instamment sollicité par le gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Montmagny, de se fixer en cette ville afin d'en fortifier l'établissement chancelant, au lieu d'aller se risquer en pays sauvage, à soixante lieues de distance et constamment exposé aux incursions meurtrières des Iroquois, avec la perspective d'une destruction certaine et sans espoir de secours; on lui offrit même de troquer l'île de Montréal pour celle d'Orléans afin de s'y trouver sous la protection du fort de Québec. Rien ne put prévaloir contre la fermeté, le courage et le sens du devoir qui caractérisaient celui que les Associés de Montréal avaient choisi pour accomplir leur projet; à toutes ces représentations, il se contenta de répondre respectueusement mais fermement: « Je suis venu au Canada pour fonder une colonie à Montréal et non pour délibérer; mon honneur et mon devoir me commandent de remplir ma mission lors même que tous les arbres de cette île se changeraient en autant d'Iroquois. »

La saison était trop avancée pour songer à s'établir dans un pays dénué de toutes ressources aux approches de l'hiver, M. de Maisonneuve se contenta de faire un voyage de reconnaissance à son futur établissement en compagnie du gouverneur de la Nouvelle-France et du supérieur des Jésuites au mois d'octobre 1641 et toute la recrue passa l'hiver à Québec chez un généreux collaborateur, M. Pierre du Puiseaux qui avait fait fortune aux Antilles, employant cet arrêt nécessaire à préparer les embarcations, le grément, les provisions et toutes autres choses nécessaires à l'établissement.

Tout étant prêt pour le départ, la petite colonie partit de Québec le 8 mai 1642 et atteignit l'île de Montréal après neuf jours de navigation. Le lendemain, dimanche 18 mai, le Rev. Père Vimont, supérieur des Jésuites au Canada, qui avait accompagné l'expédition avec le gouverneur de Montmagny, célébrait solennellement la messe sur un autel rustique improvisé sous le couvert des arbres centenaires, marquant par cette cérémonie religieuse la date de fondation d'un modeste établissement destiné à devenir la métropole d'un immense pays.<sup>(5)</sup> On se mit, aussitôt après, aux travaux d'installation et bientôt s'élevait, sur la pointe de terre formée par l'embouchure d'une petite rivière dans le fleuve Saint-Laurent, une chapelle, un magasin et des logements protégés par une palissade en pieux appointis. C'est alors que l'esprit de foi du fondateur eut l'occasion de se manifester dans toute son intensité au moment du danger :

La veille de Noël de cette première année, les eaux du fleuve et de la petite rivière, gonflées par des pluies incessantes, étaient sorties de leurs lits et menaçaient d'engloutir le petit établissement isolé sur sa pointe de terre; l'inondation avait déjà atteint la porte du fort lorsque, dans un élan de foi, M. de Maisonneuve fit vœu de porter une lourde croix sur ses épaules, à l'exemple du Sauveur du monde, jusqu'à la montagne voisine afin de l'y ériger en *ex-voto*, si sa colonie échappait à la destruction. A peine avait-il fait cette promesse que la crue des eaux s'arrêta; elles se retirèrent insensiblement et le danger disparut. Aussi, le 6 janvier suivant, M. de Maisonneuve allait planter une croix sur la montagne, suivi de tout son peuple, et c'est en souvenir de ce pèlerinage que la Société Saint Jean-Baptiste de Montréal a fait ériger, en 1924, une croix lumineuse au sommet du Mont Royal, attestant en cela les origines et le développement mystiques de cette ville.

Pendant vingt-quatre ans M. de Maisonneuve donna l'exemple du courage, de l'humilité, du renoncement et de la pratique de toutes les vertus dans son gouvernement de Montréal; le zèle et la fermeté qu'il déploya pour assurer le respect de ses ordonnances contre les perturbateurs de l'ordre public, qui s'étaient glissés dans la bergerie dès que le succès de l'établissement fut assuré, lui suscitèrent de nombreux ennemis, même dans

(5) Nous croyons avoir établi sans hésitation possible, dans une brochure intitulée *Le Vieux Montréal*, publiée à l'occasion du III<sup>e</sup> centenaire de cette ville en 1942 et reproduite du 7<sup>e</sup> Cahier des Dix, ainsi que dans une communication publiée aux Comptes-rendus de la Société Royale du Canada pour l'année 1942 sous le titre *Aux sources de l'histoire de Montréal*, que la messe de fondation de Montréal fut célébrée le dimanche 18 mai 1642 mais non pas la veille, jour de l'arrivée de la recrue sur l'île, ainsi qu'on serait porté à croire en lisant une phrase de la *Relation* (des Jésuites) pour l'année 1642, les termes de ce passage étant plutôt équivoques et rapportés, non par le témoin oculaire de cette cérémonie mais simplement par oui-dire. *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal* sont d'ailleurs catégoriques sur ce point en déclarant, sur la foi du récit de Jeanne Mance, que la messe de fondation n'eut lieu que le lendemain du débarquement, chose qui semble d'ailleurs absolument logique.

les hautes sphères. La prospérité du poste de Montréal qui se présentait le premier sur la route des canots chargés de fourrures, attira dans cette ville plusieurs négociants des autres postes qui ne se firent pas scrupule de faire le commerce rémunérateur de l'eau-de-vie avec les sauvages et, comme M. de Maisonneuve exerça les plus grandes rigueurs pour réprimer ces abus, il encourut une haine implacable des personnages influents dont il déjouait les calculs intéressés.<sup>(6)</sup>

Aussi, lorsqu'en 1665 le vice-roy de Tracy arriva de France avec des pouvoirs discrétionnaires, il fut aussitôt circonvenu par les calomniateurs de M. de Maisonneuve et décréta le rappel du fondateur, du pieux, du sage, de l'énergique administrateur de Ville-Marie. Dans son humilité, celui-ci n'éleva même pas la voix pour se justifier; il préféra, comme le Sauveur à Gethsémani, boire le calice jusqu'à la lie et repassa en France la mort dans l'âme, accompagné des regrets de ses administrés, laissant en plein épanouissement l'œuvre qu'il avait édifiée avec tant de sollicitude. Suivi du fidèle serviteur Louis Frin, dont le nom mérite de passer à la postérité, il vécut encore onze ans dans l'obscurité, lui qui avait fondé un empire, et mourut ignoré de tous dans son humble logis du Fossé Saint-Victor, le 9 septembre 1676.

Moins favorisé que le fondateur de Québec, il n'eut même pas la consolation de dormir son dernier sommeil entre les bras de cette terre ouverte par ses labeurs à la foi chrétienne et au progrès matériel; mais si les hommes n'ont eu pour lui que de l'ingratitude, le Dispensateur de l'éternelle justice a sans doute accueilli sa belle âme au séjour du bonheur sans fin.

#### IV.—LE DÉVOUEMENT D'UNE FEMME

Si la piété, le courage et l'abnégation d'un Maisonneuve et de ses compagnons ont opéré des prodiges dans la fondation de Montréal, il ne faudrait pas croire que ces vertus fussent l'apanage exclusif du sexe fort. Une frêle créature de 34 ans, Jeanne Mance, collaboratrice du fondateur dès le départ de La Rochelle en donna la preuve en partageant ses dangers, ses travaux, son dévouement et ses vertus fondamentales au point d'être également associée à la gloire de ses œuvres.

Animée d'une exquise charité, elle voulut se consacrer dès son jeune âge au service de l'humanité sans embrasser pourtant la vie religieuse; aussi cherchait-elle depuis longtemps une œuvre qui pût correspondre à son désir lorsqu'elle entendit parler de la fondation des Hospitalières de Québec.

Comme Jeanne d'Arc à Domrémy, elle entendit alors des « voix intérieures » qui l'appelaient à délivrer le Canada de la servitude du démon, et sa vocation lui apparut aussitôt comme un trait de lumière. Ayant fait le voyage de Paris pour se renseigner, elle rendit visite au Père Charles

(6) Le gouverneur d'Avagour désavoua une ordonnance qu'il avait rendue pour interdire la vente de l'eau-de-vie et lui défendit même de se rendre en France dans l'intérêt de sa colonie.

Lallement, procureur général des missions du Canada, qui s'occupait justement de la négociation de l'île de Montréal à ce moment et qui la dirigea vers le Père de Saint-Jure, recteur du noviciat de la Compagnie de Jésus, dont le jugement perspicace confirma Jeanne dans les projets qu'elle lui exposa. Elle n'avait plus alors à garder le silence sur le « dessein du Canada » dont elle se fit la prosélyte auprès de Madame Phelypeaux de Ville-Savin qui avait appris de saint François de Sales à servir Dieu « à la franche gauloise »; auprès de Madame la Chancelière Séguier, qui prenait une part active aux œuvres de saint Vincent de Paul; auprès de la princesse de Condé, bienfaitrice des Carmélites de la rue Saint-Jacques. Elle fut même invitée à exposer son projet à la reine Anne d'Autriche qui s'en souvint plus tard en manifestant sa sympathie de façon tangible envers l'Eglise naissante du Canada.

Mais le concours le plus efficace lui fut apporté par l'entremise du R. P. Charles Rapine, supérieur des Récollets de Saint-Denis, qui la présenta à Madame Claude de Bullion, femme pieuse et charitable, devenue récemment veuve du surintendant général des finances de France et qui devait attacher son nom à la fondation d'une des principales œuvres de Ville-Marie.

Toutes ces personnes s'intéressèrent fortement à la cause que Jeanne plaidait avec une chaleur convaincante, mais ce fut Madame de Bullion qui portait le plus grand intérêt aux projets mis de l'avant dans cette entreprise hasardeuse. Héritière d'une fortune considérable dont elle cherchait cependant à voiler l'éclat par sa modestie, stimulée par l'exemple de la duchesse d'Aiguillon qui avait doté l'hôpital de Québec, Madame de Bullion voulut fonder une œuvre semblable au bénéfice du projet de Montréal, mais à condition que sa générosité restât inconnue.<sup>(7)</sup> Jeanne Mance fut la personne qui lui parut toute indiquée pour réaliser ce dessein et, dès leurs premières entrevues, elle mit à sa disposition une somme de 42,000 livres à cet effet, dont 22,000 pour la construction de l'édifice. La vocation secrète de l'une et la générosité cachée de l'autre se rencontraient ainsi à merveille pour accomplir l'œuvre prédestinée.

Les vaisseaux nolisés pour l'établissement de la colonie se préparaient à partir lorsque la future hospitalière se rendit à La Rochelle où elle rencontrait le R. P. Laplace, missionnaire jésuite en destination de Québec. Dès le lendemain matin, en se rendant à l'église pour entendre la messe suivant son habitude, elle fit la rencontre d'un gentilhomme qui en sortait et dont figure inspirée lui fit une profonde impression; c'était Jérôme le Royer de la Dauversière. « S'étant tous deux salués sans s'être jamais vus ni ouï parler l'un de l'autre » dit une chronique de ce temps, Dieu leur inspira la connaissance intuitive du dessein qui faisait l'objet de leur préoccupation mutuelle et ils ne tardèrent pas à en causer. Après avoir exposé les grandes lignes de son projet et signalé combien il avait été favorisé du

(7) L'humilité et la piété sont les vertus chrétiennes dont on trouve les plus nombreux exemples dans la fondation de Ville-Marie.

Ciel en trouvant chez celui qui devait le réaliser en terre canadienne les qualités d'organisation, de courage et de piété requises, M. de la Dauversière exprima le regret de n'avoir pas encore trouvé la femme forte et dévouée qui pût diriger les travaux d'intérieur, mais surtout prendre soin des malades et des blessés de l'expédition... «à moins, ajouta-t-il avec ferveur, que vous ne soyez la personne que la Providence nous envoie pour cette fin.»

Ces paroles jetèrent Mlle Mance dans une extrême agitation; elles répondaient à ses désirs les plus intimes et à ceux de la bienfaitrice anonyme, mais la faiblesse de sa constitution en face de la tâche à accomplir et surtout la pensée pudique de se trouver seule de son sexe au milieu d'une troupe de soldats et colons qu'elle ne connaissait pas, la faisait hésiter, lorsqu'après avoir énuméré les dépenses encourues pour les préparatifs de l'embarquement, son interlocuteur ajouta: «Nous avons déboursé 75,000 livres jusqu'à ce jour et nous sommes prêts à partir, mais il ne nous reste plus un sou pour les dépenses futures; je ne sais d'où nous viendront les subsides, mais je n'en suis pas préoccupé car c'est l'œuvre de Dieu et je sais qu'il y pourvoira.»

Une foi aussi vivace dans les desseins de la Providence peut être qualifiée d'insensée dans les calculs humains et, de fait, le projet d'établissement de la colonie de Montréal fut qualifié de «Folle Entreprise» dès son origine ainsi qu'au cours de son exécution; mais sa réalisation a pleinement démontré qu'une puissance supérieure à la nature humaine l'avait pris sous sa protection. Cette robuste confiance en Dieu eut raison des dernières hésitations de Mlle Mance; elle rendit visite à MM. de Maisonneuve et de Fancamp qui l'accueillirent avec empressement et, deux jours plus tard, une lettre de Dieppe lui apportait la nouvelle inespérée qu'à bord du bateau qui venait de quitter cette ville à destination de Montréal deux colons avaient emmené leurs femmes et leurs enfants, et que même une autre jeune fille s'y était embarquée malgré tous les efforts qu'on avait faits pour l'en empêcher. Jeanne Mance prit donc place sur le plus petit des deux bateaux de La Rochelle avec douze colons, sous la protection du Père Laplace, tandis que M. de Maisonneuve s'embarquait sur le plus grand avec l'abbé Fauls et les autres vingt-cinq hommes de la recrue.

On ne peut guère aujourd'hui se faire une idée des souffrances d'une traversée transatlantique à cette époque, sur des petits bateaux à voile mesurant à peine cent pieds de longueur sur vingt-cinq de largeur<sup>(8)</sup>, dans l'entrepont desquels il fallait entasser gens et bêtes, agrès et provisions, se faisant balloter pendant plusieurs mois sur une mer orageuse, en butte aux épidémies pestilentielles, et nourris de mets gâtés par les insectes, la vermine et la pourriture. Il suffit de lire les descriptions réalistes que l'abbé Tessier nous en donne dans son livre *Ceux qui firent notre pays* pour s'en rendre

(8) Songeons que l'*Emerillon* de Jacques Cartier tiendrait tout entier dans la piscine aménagée à l'intérieur du «Normandie», dernière création de la Compagnie Générale Transatlantique.

compte; mais quand on songe que ce martyr durait jour et nuit pendant des mois et que, de fait, nombre de passagers en mouraient au cours du voyage, on ne peut qu'admirer sans réserve la grandeur d'âme et le zèle apostolique de ceux qui bravaient ces dangers et ces épreuves afin de gagner des âmes à Dieu. Jeanne Mance en souffrit terriblement, mais n'avait-elle pas voué sa vie au soin des malades? Elle inaugura donc son sacerdoce en se faisant quand même infirmière auprès de ses compagnons de voyage, surtout en leur faisant entendre ces paroles d'espoir et de consolation qui réconfortent ceux qui souffrent.

Nous avons vu plus haut que la colonie de Montréal dut hiverner à Québec et qu'elle ne prit officiellement possession de son domaine que le 18 mai 1642. Jeanne Mance vécut sous la tente, à l'exemple des soldats du Christ et de ceux des armées du roi, tout comme les autres membres de l'expédition, jusqu'à ce qu'un logement lui fut préparé à l'intérieur de l'enceinte palissadée du *Fort de Montréal*, mais il lui tardait de réaliser le vœu de Madame de Bullion pour l'établissement d'un hôpital à Ville-Marie. Ce fut la première construction érigée en dehors du *Fort*, sur un plateau situé hors d'atteinte des inondations, à l'endroit qui forme aujourd'hui l'angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice. Elle y vécut, vierge laïque, en religieuse cloîtrée comme celles que M. de La Dauversière lui envoya pour soutenir son œuvre en 1659 et qui la continuent encore de nos jours à l'Hôtel-Dieu de Montréal, soignant les malades, les blessés, sans repos ni trêve, et s'oubliant elles-mêmes pour soulager l'humanité souffrante<sup>(9)</sup>.

Sa foi dans l'œuvre surnaturelle des fondateurs de Montréal était si grande que, s'étant fracturé le bras droit dans une chute sur la glace, elle fit le voyage de Paris en 1659 et fut miraculeusement guérie par l'attouchement du cœur de M. Olier mort en odeur de sainteté. Elle exerça son ministère jusqu'à sa mort en 1673 et voulut alors que son cœur continuât d'apporter le réconfort à ses chers malades en étant placé près du tabernacle, sous la lampe incessamment vivante du sanctuaire de son institution.

Jeanne, apôtre angélique et mystique de Ville-Marie! Jeanne, première infirmière de Montréal, dont l'œuvre est aujourd'hui continuée par des milliers de garde-malades, indifféremment vêtues de robes de bure ou de toile blanche! Jeanne Mance, vierge secourable, énergique, admirable et pieuse, co-fondatrice de notre ville avec Paul de Chomedey de Maisonneuve, nous t'adressons l'hommage de notre reconnaissance, nous te vénérons et nous t'aimons!

#### V.—LES GRANDS LEVIERS DANS LA COULISSE

Ayant évoqué rapidement le rôle tenu par les vedettes de l'établissement de Montréal, il y a lieu de se demander comment des personnes de

(9) Voir, au *Musée historique canadien* la scène réaliste où Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys pansent, avec une délicatesse féminine, la tête expressive de douleur d'un colon scalpé par les Iroquois.

ressources aussi limitées ont pu, abstraction faite de leur enthousiasme et de leur foi transcendante, conduire à bonne fin une œuvre qui, suivant l'expression même de la Compagnie des Cent Associés, était « d'une telle conséquence qu'elle ne pouvait être tentée que par un roi » et que « c'était folie pour de simples particuliers de l'entreprendre ».

L'explication en est facile.

De même qu'au théâtre les grands jeux de scène se préparent dans la coulisse pour s'exécuter aux yeux des spectateurs par le moyen des leviers de commande, ainsi dans la vie courante la mise en œuvre des faits importants de l'histoire s'élabore souvent sans que le public en connaisse les auteurs. Ce fut le cas du « dessein de Montréal ».

Il existait en France à cette époque, à côté d'un grand relâchement des mœurs, une ferveur religieuse à laquelle participaient nombre de personnages haut placés et abondamment pourvus des biens de la terre, mêlés à des personnes de condition modeste, mais tous également animés du plus pur esprit de foi, à l'encontre des débauches et dissipations de la Cour. C'est ce rôle effacé qu'a joué, dans la fondation de Montréal, une société secrète, ostracisée par les « hommes du siècle » au point qu'ils l'attaquèrent sauvagement, en lui accolant l'épithète de « Cabale des Dévots »; c'était la *Compagnie du Très Saint Sacrement de l'Autel* fondée en 1627 par Henri de Lévis, duc de Ventadour, homme d'une piété exemplaire, qui fut vice-roi du Canada de 1625 à 1627, bien qu'il ne vint jamais en ce pays, et qui entra plus tard dans les ordres sacrés.

Cette société s'était donné pour mission de pratiquer la vertu, de dissiper l'erreur, de faire acte de socialisme chrétien en soulageant la misère du peuple, de combattre le blasphème, le libertinage et l'impiété, même de pénétrer à cette fin dans le sanctuaire de la famille pour en redresser les torts; en un mot de faire observer en tous lieux les enseignements du Christ sous le couvert de l'anonymat en vertu du principe que « le bien ne fait pas de bruit, tandis que le bruit ne fait pas de bien ». Ses membres étaient inconnus du public à cause du secret dont elle s'entourait, mais des recherches récentes ont établi qu'elle comptait dans ses rangs des hommes tels que saint Vincent de Paul que les pauvres appelaient affectueusement « le bon M. Vincent », Jean Eudes, fondateur des Eudistes missionnaires des campagnes normandes, Jean-Jacques Olier dont nous avons relaté les activités, le baron de Renty pourvoyeur de fonds pour toutes les œuvres pies de cette époque, ainsi que la plupart des membres de la *Société de Notre-Dame de Montréal*.

Formés à cette école de discrétion dans les œuvres de charité, les fondateurs mystiques de Ville-Marie avaient si bien réussi à faire le silence autour de leurs œuvres que leurs noms sont restés pendant longtemps ignorés de ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à les connaître; Madame de Bullion, par exemple, n'avait pas d'autre désignation, même à l'hôpital qu'elle avait fondé, que celle de « Bienfaitrice inconnue ». Aussi

n'est-ce que grâce aux patientes recherches d'historiens et de chercheurs tels que l'abbé Faillon et Jacques Viger qu'il a été possible d'en reconstituer une liste assez satisfaisante comprenant environ quarante-cinq noms. Rendons-leur un faible témoignage de gratitude en citant au moins, à la suite des noms de la Dauversière, Olier, Fancamp et Maisonneuve ceux du baron Gaston de Renty « l'un des plus grands chrétiens du XVII<sup>e</sup> siècle », du duc de La Rocheguyon et Liancourt, homme d'œuvres pieuses qui devint un fervent adepte du jansénisme, du conseiller Habert de Montmor, beau-frère de notre gouverneur Frontenac, du magistrat Laisné de la Marguerie, conseiller d'Etat, du baron de Montbar, avocat au Parlement, du baron de Saint-Firmin, prévost de Paris, du seigneur d'Irval, président à mortier au parlement, des abbés de Bretonvilliers, successeur de M. Olier à Saint Sulpice, de Queylus, premier supérieur de cette compagnie à Montréal, et de Barreau, plus tard archevêque d'Arles, de Bassancourt, Le Gauffre, Le Prêtre, ainsi que de l'excellent M. Quatorze, âme d'élite dans son hermitage de Paris.

Il ne faudrait cependant pas croire, en lisant cette énumération, que ces œuvres de charité discrète fussent l'apanage exclusif du sexe fort. Nous avons déjà mentionné la collaboration que Jeanne Mance reçut de Mesdames de Bullion, de Ville-Savin, de la chancelière Séguier; ajoutons-y sans retard les noms de la mystique cabaretière Marie Rousseau, qui détermina la vocation du fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice, celui d'Isabelle Séguier, épouse du seigneur de Livry et, plus tard, celui de la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, Marguerite Bourgeoys.

Tous ces hommes et ces femmes de bien ne formaient qu'une famille, se donnant entre eux les noms de « frères » et « sœurs » malgré l'écart de leurs positions sociales, leur association étant connue sous le nom de « Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal ». Animés du même esprit de piété et de charité, ils déclaraient, dans une lettre adressée au Pape Urbain VIII en 1643, vouloir « inaugurer une colonie en l'île de Montréal pour y travailler à la conversion des infidèles et étendre le royaume de notre sainte Eglise »; tout en brûlant de zèle pour la réalisation de ce dessein, ils étaient surtout soucieux de se dérober à la publicité dans l'accomplissement de leurs œuvres.

Le jour de la Purification, 2 février 1642, tandis qu'à Sillery M. de Maisonneuve et ses colons travaillaient fébrilement aux préparatifs de la fondation, les Associés restés en France se réunissaient à Notre-Dame de Paris et consacraient leur île à la Sainte Famille sous la protection particulière de la Vierge Marie, voulant qu'elle se nommât dorénavant « Notre-Dame de Montréal ». Le récit de cette consécration fut relaté par le Père Le Jeune, narrateur de la Relation de 1642,<sup>(10)</sup> qui se trouvait en France à ce moment et la nouvelle en fut apportée à Ville-Marie, dans les premiers jours d'août, par l'amiral Pierre de Repentigny qui y conduisait une

(10) Nous avons établi cette paternité dans une étude présentée à la Société Royale du Canada au mois de mai 1942.

recrue de douze nouveaux colons. Une cérémonie analogue fut aussitôt préparée dans la colonie pour le 15 août suivant, fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, et, dès lors, le « Fief de Montréal » devint la propriété de la Vierge Marie. C'est ce que le gouverneur reconnut d'ailleurs formellement plus tard, à l'occasion de l'institution de la Milice de la Sainte Famille, fondée en 1663 « pour maintenir les droits de Notre-Dame sur le territoire qui porte son nom ». L'ordonnance qu'il publiait à cet effet débute en disant: « *Attendu que cette île appartient à la Sainte Vierge...* »; il n'est donc plus que son représentant pour la gouverner et les 140 colons qui répondent à l'invitation mystique de porter les armes à son service se déclarent prêts à « exposer leur vie pour les intérêts de Notre-Dame et le salut public ».

Cependant, l'œuvre missionnaire du Canada n'était pas la seule à commander l'attention des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal demeurés en France, dont plusieurs faisaient en même temps partie de la Compagnie du Très Saint Sacrement. De nombreux champs d'apostolat s'ouvraient à leur zèle dans les missions du Levant et même dans leur propre pays sans qu'il fût nécessaire d'aller au-delà des mers pour l'exercer. Aussi, le groupe enthousiaste des premiers jours commençait-il à s'effriter; M. de la Dauversière, ayant engagé ses modestes économies dans l'entreprise de Ville-Marie et dans la fondation de l'Hôtel-Dieu de La Flèche, cellule mère qui devait essaimer plus tard à Montréal, était acculé à la banqueroute et cette épreuve avait miné sa santé au point qu'on désespérait de sa vie; M. Olier était absorbé dans l'organisation de son nouveau séminaire et de sa cure de Saint-Sulpice; le baron de Renty venait de mourir ainsi que le père Rapine inspirateur des bonnes œuvres de Madame de Bullion. Au Canada, la situation n'était pas meilleure; les incursions continuelles et les embuscades des Iroquois rendaient la culture du sol presque impossible; les Pères de Brébeuf et Lallemand venaient de subir le martyre entre les mains de ces barbares; découragés, les colons commençaient à se demander s'il ne valait pas autant abandonner la partie...

Maisonneuve et Jeanne Mance ne peuvent cependant envisager une alternative aussi désespérée. Après diverses conférences sur les mesures à prendre pour parer aux pires éventualités, celle-ci se rend à Québec au-devant du vaisseau *Notre-Dame* dont on attendait des nouvelles réconfortantes. Hélas! elle y apprenait coup sur coup les malheurs que nous venons d'indiquer. Sa décision est vite prise; au lieu de retourner à Montréal pour y gémir et se plier aux coups du destin, elle ira en France afin de galvaniser, si possible, les débris de la Société de Montréal et conjurer le sort. Il est d'ailleurs impossible que la Vierge Marie laisse ainsi périr sa colonie! C'était en octobre et le bateau allait reprendre la mer pour le dernier voyage de la saison; Jeanne Mance est au nombre de ses passagers.

L'énergique femme avait été bien inspirée. A peine rendue à Paris, elle va voir M. Olier et le gagne à son projet de reconstitution de la Société; elle rend visite à M. de la Dauversière qu'elle trouve guéri et

tout disposé à se remettre à la tâche, de même que M. de Fancamp; elle court chez M. de Bretonvilliers, chez l'abbé de Barrault, chez le conseiller Marguerye, chez le duc de Liancourt, chez le chancelier Séguier, chez Drouart, chez Montmor, et fait si bien que le 21 mars 1650, tous réunis en l'étude de Me Chaussière, notaire à Paris, stipulant tant pour eux-mêmes que pour leurs associés absents, décident de maintenir la Société de Notre-Dame en dépit de ses revers. Ils souscrivent de nouveaux fonds pour le maintien de l'établissement, adoptent comme cachet l'image de la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras et, de crainte que leurs héritiers ne soient tentés de compromettre, après leur mort, le but mystique de la fondation, ils se font « donation mutuelle et irrévocable entrevifs de l'île de Montréal aux survivants d'entre eux et au dernier survivant, en excluant à jamais tous leurs héritiers pour quelque cause et occasion que ce pût être. »

Jeanne Mance revint heureuse à Montréal le 25 septembre de cette même année, mais son bonheur fut de courte durée; elle y trouva la colonie en terrible péril par suite des attaques incessantes des Iroquois qui, après avoir anéanti les missions huronnes, avaient juré de détruire également les trois établissements français de Montréal, Trois-Rivières et Québec. Montréal était le premier sur leur route, c'est à lui qu'ils s'attaquèrent dès le retour du printemps, massacrant ou emmenant en captivité les colons qui osaient s'aventurer dans les champs pour y faire la moisson. M. de Maisonneuve se vit même contraint de faire abandonner les maisons construites en dehors des palissades, même l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, et tous les colons durent reprendre la vie des premiers jours à l'intérieur du fort. Dans cette extrémité, il ne restait qu'une alternative; aller chercher du secours, en France où se résigner à tout abandonner! Malgré le réconfort apporté par le retour de Jeanne Mance, l'hiver de 1650-1651 fut donc des plus sombres à Montréal.

On se souvient que la « bienfaitrice inconnue » avait affecté une somme de 22,000 livres à la construction de l'hôpital de Ville-Marie. Cette somme n'avait pas encore été utilisée à cette fin et elle se trouvait entre les mains de la baronne de Renty à Paris. Considérant que si la colonie devait périr l'hôpital serait inutile, Jeanne Mance offrit généreusement au fondateur d'utiliser ce don à la levée d'une recrue de soldats-colons, et le pressa de se rendre en France aux fins de prélever ce secours indispensable à la survivance de son œuvre. Il hésita longtemps mais se laissa finalement convaincre, offrant en compensation cent arpents de terre défrichée sur le domaine de la concession et partit le 5 novembre pour tenter d'accomplir sa mission.<sup>(11)</sup>

Ce ne fut pas chose facile. Toute l'année 1652 se passa en négociations. M. de Maisonneuve se mit en relations avec ses associés de Notre-Dame de

(11) Cette transaction fut plus tard attaquée avec véhémence par Monseigneur de Laval et ne fut sanctionnée qu'en 1667 par un arrêt du conseil privé du roi. L'évêque de Pétrée ne voulut cependant pas s'y conformer et persista dans son attitude jusqu'à ce que son successeur, Monseigneur de Saint Vallier, eût disposé de la question.

Montréal, et, sous prétexte d'avoir à débattre des intérêts de famille, il put même avoir une entrevue avec la « bienfaitrice inconnue » dont le nom lui avait été révélé sous le sceau du plus grand secret. Il sut l'intéresser si bien à l'œuvre de Ville-Marie, sans toutefois lui laisser soupçonner qu'il connaissait son identité, que, voulant toujours garder l'incognito de ses bonnes œuvres, elle lui fit remettre par une tierce personne une autre somme de 20,000 livres affectées au salut de la colonie. Les Associés de Notre-Dame de Montréal ayant en outre souscrit un nouveau secours de 33,000 livres pour lever une nouvelle recrue, M. de Maisonneuve put reprendre la traversée de l'océan le 20 juin 1653 avec cent trois colons, ouvriers et soldats liés par engagement notarié à l'œuvre de Montréal pour un terme de cinq ans comportant prévision d'un terme additionnel, ce qui doublait d'un seul coup l'effectif de sa colonie et en assurait le salut.

Cette recrue apportait en outre à Ville-Marie un nouvel élément d'une valeur inestimable. Au cours de son voyage, M. de Maisonneuve avait été rendre visite à sa sœur Louise de Marie, supérieure de la Congrégation Notre-Dame des Visitandines de Troyes, et elle lui avait présenté une jeune femme de la section externe et séculière de cette institution qui avait fréquemment exprimé le désir de se dévouer à une œuvre de cette nature; c'était *Marguerite Bourgeoys*. Dès qu'elle avait aperçu M. de Maisonneuve dans le parloir du couvent, elle s'était écriée: «Voici mon prêtre» et, comme on lui demandait la raison de cette exclamation, elle raconta avoir vu en songe un gentilhomme vêtu d'habits mi-religieux et mi-laïques<sup>(12)</sup> qui l'appelait en mission vers un pays inconnu; aussi, la vocation de la future institutrice des enfants de Ville-Marie n'avait-elle pas tardé à se préciser.

La jubilation des colons de Montréal à l'annonce de ce renfort ne peut guère s'exprimer. Ils reprirent leur vie active en dehors du fort sous la protection des soldats; Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys unirent leurs efforts en premier lieu dans les soins d'hospitalisation des blessés de la lutte continuelle contre les sauvages, puis Marguerite entreprit la reconstruction de la croix du vœu de Maisonneuve sur la montagne de Montréal; elle se dévoua en outre à l'édification de la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours, lieu de pèlerinage pour les marins en détresse; enfin elle fonda, dans une étable au coin des rues Saint Paul et Saint Dizier, la première école de langue française à Montréal, bientôt suivie de l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame qui répand aujourd'hui les bienfaits de l'éducation sur le continent américain tout entier.

Marguerite Bourgeoys fut admise à faire partie de la Société de Notre-Dame de Montréal et ce n'était que juste, car c'est grâce à elle et, par suite, à la petite institutrice de «l'école du rang» que la mère canadienne a pu conserver le rythme musical du verbe français pour nous en

(12) La mise de M. de Maisonneuve était toujours simple; ses vêtements étaient de couleur brune comme ceux du clergé des campagnes de cette époque.

bercer sur ses genoux. C'est à Marguerite Bourgeoys et aux continuatrices de son œuvre à Montréal, de même qu'à Marie de l'Incarnation et à ses Ursulines de Québec et des Trois-Rivières que nous devons l'essor merveilleux de la langue française en terre canadienne.<sup>(13)</sup>

Bientôt après vinrent, en 1657, les fils de Saint-Sulpice que M. Olier avait tout spécialement destinés au développement spirituel de Montréal et entre les mains de qui la Société de Notre-Dame crut avec raison ne pouvoir mieux faire, pour assurer la perpétuité de son œuvre, que de remettre le titre de la seigneurie de Montréal avec tous ses pouvoirs, six ans plus tard. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de La Flèche dont la communauté avait également été fondée par M. de la Dauversière en vue des missions du Canada, venaient en 1659 prendre en mains l'œuvre de Jeanne Mance pour en assurer la continuité. Enfin, le dévouement de Dollard des Ormeaux et de ses seize compagnons jurant sur l'autel, en 1660, de résister « jusqu'au bout » contre les barbares acharnés à la destruction de Ville-Marie, et l'arrivée du régiment de Carignan-Salières en 1665, dont les soldats se firent ensuite défricheurs, assurèrent les destinés de l'humble fondation.

Le « miracle canadien » commençait dès lors à s'accomplir; il se poursuit depuis trois cents ans au milieu de luttes incessantes mais victorieuses. Les hommes et les siècles passent; le Canada catholique et français demeure.

#### VI.—LES « VÉRITABLES MOTIFS » DE LA FONDATION

Quels que fussent les mérites, le désintéressement, les sacrifices, les souffrances, l'énergie, la persévérance et surtout l'esprit de foi et d'humilité des fondateurs de Ville-Marie unis en association sous le nom de *Société de Notre-Dame de Montréal*, cette œuvre inspirée par le Christ pour apporter la vie spirituelle aux peuplades barbares du Nouveau Monde ne pouvait manquer de trouver des détracteurs chez les humains, même au pays qui l'avait si généreusement fait éclore.

Parmi ses adversaires les plus actifs, mais aussi les plus insidieux, il nous faut signaler à regret la *Compagnie de la Nouvelle-France* ou des *Cent Associés* qui, après avoir confirmé la cession de l'île de Montréal aux fondateurs (peut-être avec l'espoir secret qu'ils ne pourraient y subsister, mais qu'en tout état de cause ils travailleraient à la décharge de ses obligations en y faisant passer des colons) avait craint que cette entreprise ne nuisît à ses intérêts en interceptant à son profit le trafic des fourrures dont elle avait le monopole. D'autres diffamateurs se faisaient entendre à la Cour et jusque dans les rangs du clergé; on critiquait les dépenses considérables de cette entreprise en disant que « même un roi ne pourrait pas

(13) Une touchante tradition nous rapporte qu'après le traité de 1763 qui cédait définitivement le Canada à l'Angleterre, l'approvisionnement de livres français étant épuisé, il ne restait qu'un exemplaire de grammaire au couvent des Ursulines, et la directrice avait seule le soin d'en tourner les feuilles afin de ne pas l'abîmer.

y suffire »; on trouvait que cet argent aurait été beaucoup mieux employé à soulager les pauvres du royaume qu'à « tenter de convertir des sauvages qui ne méritaient aucune sympathie »; on allait même à dire que « ces peuples idolâtres n'avaient pas besoin des lumières de l'Évangile puisqu'ils pouvaient se sauver en observant la loi de la nature »; enfin on prétendait que « la conversion des infidèles n'était pas du ressort d'une société composée en grande partie de laïques et même de femmes. »

Les calomnies trouvent toujours des oreilles complaisantes; celles-ci se répandirent surtout en libelles anonymes et même injurieux qui se colportaient sous le manteau et les choses en vinrent à un tel point que les Messieurs et Dames de la société crurent nécessaire de publier un manifeste pour en faire justice et établir la pureté de leurs intentions. La rédaction en fut confiée à l'un d'eux et la publication en fut faite sans nom d'auteur, ni lieu d'impression ni date, dans une brochure de 127 pages sous le titre de *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France*.

On s'accorde à en attribuer la paternité à M. l'abbé Olier dont on retrouve partout le style personnel, mais surtout à cause du fait qu'il évite soigneusement, avec son humilité coutumière, de faire mention du rôle important qu'il a tenu dans cette fondation.<sup>(14)</sup>

La publication en fut faite au cours de l'année 1643 et vraisemblablement à Paris avec un tirage fort restreint, si bien que les exemplaires de cette édition originale sont de la plus extrême rareté. Aussi la Société Historique de Montréal l'a-t-elle fait réimprimer à titre de document important pour l'histoire de cette ville; il forme la neuvième livraison de ses *Mémoires*.

Ce plaidoyer *pro domo* établit d'abord le désintéressement et la spiritualité des motifs des Associés de Montréal dans la fondation et la poursuite de l'œuvre qu'ils ont élaborée en conformité des enseignements du Christ; il répond ensuite aux attaques dirigées contre la pureté de leurs intentions en établissant victorieusement la légitimité de cette entreprise, la justification des dépenses faites de bon gré par des personnes amplement favorisées de la fortune, sans amoindrir aucunement leurs aumônes en France, et l'impérieuse nécessité de l'apostolat exercé auprès des peuplades barbares du Canada. Les « véritables motifs » sont exposés au nombre de quatre avec des commentaires appuyés sur l'autorité des Livres Saints; les « Réponses aux objections qui se font contre le dessein de Montréal » établissent ensuite, en neuf répliques indiscutables, le mysticisme de cette entreprise. Nous pouvons en faire le résumé dans les propositions suivantes :

1°. Le Christ a commandé, non seulement à ses apôtres mais à tous ses disciples, sans distinction de caractère ou de sexe, d'enseigner

(14) L'abbé Faillon en donne pourtant le crédit au magistrat Laisné de Marguerye, également membre de la société.

son Evangile; il en a donné l'exemple en se faisant accompagner dans ses prédications par des personnes des deux sexes et de toutes les conditions sociales, mais surtout par les déshérités du sort.

2°. Les sommes versées au soutien de cette œuvre par des personnages fortunés ne nuisent aucunement aux aumônes qu'ils versent en même temps pour le soutien des œuvres pies de France; la Société de Notre-Dame de Montréal ne reçoit que les dons spéciaux réservés par eux pour des occasions extraordinaires et des nécessités qui s'imposent.

3°. La Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent Associés, concessionnaire d'importants privilèges matériels en retour de ses obligations, ne souffre aucunement de l'établissement de la colonie de Montréal en dehors de son empire; au contraire, celle-ci lui aide à remplir les obligations de sa concession en y établissant des colons et en évangélisant les sauvages, car elle n'y fait aucun trafic, sinon celui du salut des âmes.

4°. Les sauvages du Canada sont plus dépourvus de secours spirituels que tout autre peuple de la terre jusqu'à ce jour. En quoi pourrions-nous justifier l'appellation de ce pays du nom de *Nouvelle-France* si nous ne les aidions dans leur misère et si nous ne tentions, par tous les moyens possibles, à préparer leur salut?

5°. Le Canada ne vous agrée pas, parce que c'est un pays inhospitalier, couvert de neiges et de glaces, voisin de la mer arctique et peuplé de sauvages féroces; le Christ n'a-t-il pas enseigné que le chemin qui conduit à son royaume est semé d'obstacles, bordé d'épines, et que pour y parvenir il faut porter sa croix, même au prix de sa vie sur le calvaire? C'est ce que la Société de Montréal désire au lieu d'un pays de mollesse tel que vous suggérez.<sup>(15)</sup>

6°. Vous nous dites qu'il ne se fait plus de miracles et que la survivance de cet établissement est condamnée d'avance. Dieu n'a jamais abandonné les œuvres sorties de ses mains; son divin Fils a promis à ses disciples qu'il serait avec eux « jusqu'à la consommation des siècles » et nous n'avons pas besoin de miracles pour nous convaincre que le dessein de Montréal est « œuvre de Dieu ». La protection dont Il a entouré cet établissement jusqu'à ce jour nous en donne une preuve suffisante.

7°. Vous prétendez que cette entreprise est téméraire, mal concertée et qu'elle est destinée à disparaître prématurément. Nous savons qu'elle se dissoudra un jour quand la nécessité de son existence aura cessé; mais alors les descendants des pionniers morts à la peine pourront se passer du secours de notre Société; ils pourront se suffire à eux-mêmes par leur labeur, par leur industrie et par la générosité du sol où nous les aurons établis.<sup>(16)</sup>

(15) Les adversaires de la Société de Montréal suggéraient plutôt l'évangélisation du Brésil comme étant un pays beaucoup plus agréable à habiter.

(16) Les événements n'ont-ils pas abondamment justifié cette affirmation prophétique?

8° Vous redoutez que nous ne soyons massacrés par les barbares que nous voulions évangéliser ! Et quand cela serait ? Le sang des martyrs de la foi n'est-il pas une semence destinée à produire une abondante moisson pour le Ciel ? Et c'est ce que nous désirons. Notre perte sera véritablement une victoire.

9° En un mot, s'il ne vous est pas donné de croire ni d'exécuter, laissez à ceux qui brûlent du feu sacré la liberté de répondre à l'appel de Dieu. Si vous n'êtes pas portés à agir, mettez au moins en repos ces « dents canines » qui déchirent les plus louables actions sans rien faire d'utile.

Cette mise au point, formulée de façon si énergique et précise est pour effet de mettre fin aux diatribes des détracteurs. Le Souverain Pontife Urbain VIII approuva sans réserve le zèle d'une société si dévouée à l'expansion de la parole de Dieu; le roi Louis XIII fit à la Société de Notre-Dame de Montréal cadeau d'un vaisseau destiné à tenir Ville-Marie en contact continu avec la France et il écrivit au gouverneur de Montmagny pour l'inviter à favoriser tout particulièrement un dessein aussi recommandable que celui de la colonie de Montréal; la reine régente Anne d'Autriche voulut que le jeune roi Louis XIV, monté sur le trône cette même année, lui fit confirmer et même augmenter tous les pouvoirs déjà exercés dans cette entreprise; enfin la Compagnie de la Nouvelle-France elle-même amplifia les avantages dont jouissait déjà la Société de Notre-Dame en cédant aux habitants le privilège de la traite des fourrures dont elle avait été jusque-là si jalouse, afin de bien marquer son désir de collaborer ainsi à la conversion des infidèles.

A partir de ce moment, les zélés fondateurs de Montréal purent donc poursuivre, avec toute l'ardeur dont ils brûlaient, le développement matériel de leur colonie et surtout l'apostolat évangélique dont ils avaient fait l'œuvre principale de leur entreprise *Ad Majorem Dei Gloriam*.

#### VII.—CONSIDÉRATIONS RÉTROSPECTIVES

Après ce bref exposé des travaux, des épreuves, de la foi constante et de la grandeur d'âme des zélés de Ville-Marie, il nous semble que certaines considérations s'imposent sur le caractère élevé qui a marqué tous leurs actes. Ces considérations s'apparentent étroitement avec les quatre motifs indiqués dans le document que nous venons de signaler :

*Première considération.*—Il fallait assurément que ces hommes fussent animés de motifs surnaturels et qu'ils fussent inspirés de sentiments purement spirituels pour se dépouiller de leurs biens, s'imposer les plus dures fatigues et même exposer leurs vies, sans espoir de récompenses temporelles, en vue du salut de peuplades barbares, inconnues d'eux et qui ne leur offraient en retour que les palmes du martyre.

On comprend que des religieux, tels que les Récollets, les Jésuites, les Sulpiciens aient été embrasés du désir de convertir les infidèles et de

gagner des âmes à Dieu au mépris des dangers et des fatigues, même au risque de leur vie; c'est l'enseignement qu'ils ont reçu du Divin Maître en vue de la récompense céleste. Mais que des laïques, de simples particuliers sans ressources matérielles, se soient sentis pénétrés du même zèle et aient engagé leurs biens et leurs personnes, par pur amour de Dieu, dans une entreprise aussi remplie de risques et de dangers, c'est là ce qui est admirable!

C'est donc avec justice qu'il nous est permis de décerner aux fondateurs mystiques de Montréal le titre honorable de « Missionnaires laïques du Canada ».

*Deuxième considération.*—Peut-on nier l'action manifeste de la Providence dans les révélations de cet homme modeste qu'était Jérôme Le Royer de la Dauversière et de ce jeune abbé de 23 ans, Jean-Jacques Olier converti à la vie apostolique par la piété d'une humble veuve; dans l'apport, au moment voulu, du concours d'un homme de cœur, vigoureux, clairvoyant et sans autres intérêts que ceux de l'éternité, Paul de Chomedey de Maisonneuve; dans celui d'une femme d'élite, Jeanne Mance dont la force d'âme et la grande charité eurent raison de tous les obstacles; enfin dans le fait providentiel qu'en cette année 1642, au moment où il aurait suffi d'une attaque de cinquante Iroquois pour ruiner l'établissement de Ville-Marie, perdu à 60 lieues de tout secours humain, le petit groupe français réussit à s'y implanter fermement, les ennemis ne l'ayant découvert qu'un an après qu'il s'y fût fortifié.

Aussi le R. P. Le Jeune écrivit-il dans la *Relation* de 1641, au moment où, les fondateurs étant arrivés à Québec, le gouverneur de la Nouvelle France cherchait à les y retenir en qualifiant leur projet de « folle entreprise », que « leur dessein, s'il réussit, est entièrement à la gloire de Notre-Seigneur; ... ceux qui travaillent sous l'étendard de Jésus-Christ pour lui amener des âmes doivent semer dans les pleurs; ... car on ne mène personne à Jésus-Christ que par la croix; les desseins qu'on entreprend pour sa gloire en ce pays se conçoivent dans les dépenses et dans les peines, se poursuivent dans les contrariétés, s'achèvent dans la patience et se couronnent dans la gloire. »<sup>(17)</sup>

*Troisième considération.*—La plupart des Associés de Notre-Dame de Montréal étaient en même temps membres de la *Compagnie du Très Saint*

(17) Les historiens qui ont traité de la fondation de Montréal ont toujours attribué faussement la paternité des *Relations* de 1640, 1641 et 1642 au R. P. Vimont, parce qu'elles étaient « envoyées » par lui à titre de supérieur de la Résidence de Québec au Provincial de sa Compagnie en France. C'est une erreur qu'il est grand temps de corriger. Nous avons établi, dans une étude présentée à la Société Royale du Canada, lors de sa session annuelle de mai 1942, que le véritable auteur en était le R. P. Le Jeune, ancien supérieur de cette mission, chose qui jette un jour nouveau sur beaucoup de passages autrement irréconciliables de ces diverses Relations, en particulier l'argument du « témoin oculaire » de la fondation de Montréal qu'on met de l'avant pour prétendre qu'elle eut lieu le 17 mai (au lieu du 18) sur la foi d'un passage qui prête à diverses interprétations. Aucun autre écrivain ne semble avoir fait cette constatation jusqu'ici.

*Sacrement de l'Autel*, société qui s'était donné pour mission de faire secrètement le bien à l'exemple du Christ; remplis du même esprit d'apostolat et de charité, les Associés de Notre-Dame de Montréal ont pour but primordial de travailler à la gloire de Dieu.

A l'encontre des Compagnies de colonisation, ils ne demandent aucun octroi de privilège pour se rembourser des sommes importantes qu'ils ont versées dans cette entreprise; ils désirent uniquement civiliser et convertir les sauvages du Nouveau-Monde. Dans la lettre qu'ils adressent au Pape Urbain VIII en 1643, ils déclarent « être entrés dans cette société afin de procurer le bienfait de la Foi à ces nations » et avoir fondé cette colonie « pour ouvrir aux barbares les portes de la Foi et celles de la vie civile, pour donner aux sains et aux malades, dans l'hôpital qu'ils y élèvent, des aliments, des remèdes et des exemples de piété et de charité. » Ils veulent faire revivre au Canada les mœurs de la « primitive Eglise » en vivant chrétiennement, en pratiquant la charité, l'union des cœurs, et surtout en portant le flambeau de la Foi chez les infidèles.

Nous n'ignorons certes pas qu'il s'est glissé quelques individus peu recommandables dans les recrues de mercenaires levées plus tard en France pour sauver l'existence de la colonie; mais nous constatons, par les pièces judiciaires conservées dans nos archives, que les fautes dont ces mécréants se sont rendus coupables ont été réprimées par M. de Maisonneuve avec la plus grande sévérité et que leurs auteurs ont été mis au ban de l'opinion publique.<sup>(18)</sup>

En un mot, les promoteurs de l'œuvre de Ville-Marie étaient des mystiques et ceux qui en ont réalisé l'établissement étaient des chrétiens d'une piété et d'une vertu admirables. Nés sur le sol de France et nourris des plus pures traditions de la foi catholique, ils ont pleinement accompli en terre canadienne la lumineuse mission de la « Fille aînée de l'Eglise »: *Gesta Dei per Francos*.

*Quatrième et dernière considération.*—On trouvera peut-être que nous avons exagéré le mysticisme des fondateurs de Ville-Marie dans les événements que nous venons de relater. Est-il possible, cependant, de fermer les yeux sur l'évidente intervention de la Vierge Marie ou, si l'on veut, sur la singulière coïncidence des dates marquantes du « dessein de Montréal » avec les jours de fête qu'elle affectionne plus particulièrement :

C'est en la fête de sa Purification, le 2 février 1630, que Jérôme Le Royer de la Dauversière a l'inspiration de fonder, dans l'île de Montréal, un établissement fervent « de colons et de missionnaires qui feraient des merveilles pour la gloire de Dieu et de la France », ainsi que de fonder à La Flèche un institut de religieuses hospitalières qui iraient un jour se

(18) M. Gustave Lanctot, conservateur des archives nationales du Canada, a lu une communication intéressante à ce sujet devant la section française de la Société Royale du Canada, à sa réunion de mai 1942.

consacrer au soulagement et à l'instruction des malades dans cette colonie. C'est en ce jour même de la Purification, le 2 février 1636, que le jeune abbé Jean-Jacques Olier, en oraison dans l'église de Notre-Dame de Paris, a la vision d'être un pilier sur lequel viennent se joindre l'Église ancienne de France et la nouvelle du Canada et qu'il interprète comme un appel ces paroles de l'office du jour : « Vous serez une lumière pour la révélation des Gentils ». C'est encore le jour de la Purification, 2 février 1642, que les membres de la Société de Notre-Dame de Montréal, communiant à l'autel de la Sainte Vierge en l'église de Notre-Dame de Paris, « consacrent l'île de Montréal à la Sainte Famille de Notre-Seigneur, Jésus, Marie et Joseph, sous la protection particulière de la Sainte Vierge... désirant qu'elle se nommât dorénavant *Notre-Dame de Montréal* ». Enfin, c'est encore en la fête de la Purification, le 2 février 1659, que Jeanne Mance, garde-malade et ange consolateur de Ville-Marie, empêchée de s'acquitter de la plénitude de ses fonctions par suite d'une fracture du bras droit, incurable au dire des célébrités médicales de Paris, est miraculeusement guérie en la chapelle du Séminaire de Saint-Sulpice par l'attouchement du cœur de M. Olier, mort en odeur de sainteté deux ans auparavant.

Aux autres fêtes de la Sainte Vierge: celles de sa Nativité, de sa Présentation, de la naissance de son Divin Fils, mais surtout de son Assomption au ciel, Marie ne cesse de manifester sa protection aux colons de son « Fief de Notre-Dame de Montréal »; mais c'est le jour de sa « Purification » qu'elle semble affectionner davantage comme symbole du « renouveau » chrétien dont ses enfants de Ville-Marie lui font hommage en ce jour.

Lorsque les grands de la terre veulent donner un témoignage de leur gratitude à ceux qui les ont servis fidèlement, ils leur remettent ordinairement une miniature enrichie de pierreries, reproduisant les traits du donateur. La Suzeraine du fief de Montréal n'avait pas de bijoux terrestres à donner en reconnaissance du zèle de ceux qui s'étaient engagés à son service et consacrés, sous son égide, à la conversion des sauvages de ce pays; mais au cours d'un voyage fait en France en l'année 1672, Marguerite Bourgeoys avait reçu de M. de Fancamp une petite statue de six pouces de hauteur, en bois de chêne de Montaigu, renfermant une relique de saint Blaise, et représentant la Vierge Mère avec l'Enfant sur son bras. Il tenait lui-même cette miniature des MM. Le Prêtre, membres comme lui de la Société de Notre-Dame de Montréal, et il avait été miraculeusement guéri d'une grave maladie en l'invoquant.

Marguerite Bourgeoys plaça cet emblème dans la chapelle de Bonsecours dès son parachèvement, et, malgré deux incendies, la petite statue fut chaque fois retrouvée intacte dans les décombres de l'édifice. Mystérieusement disparue en 1831, elle fut recouverte en 1844, et on la conserve aujourd'hui précieusement à la Maison Mère de la Congrégation de Notre-Dame où elle continue de veiller avec amour, aujourd'hui comme autrefois, sur les destinées du fief dont elle est Reine incontestée depuis trois siècles.

## III.—CONCLUSION

Quelles conclusions doit-on tirer de ce rapide exposé des premiers jours de Ville-Marie ?

Il s'en présente une qui s'impose à notre esprit de préférence à toute autre: C'est que la colonie de Montréal, fondée dans un esprit de foi et dans un but d'apostolat, maintenue en dépit de toutes les adversités et développée au point de devenir la métropole d'un pays immense et prospère, doit le miracle de sa survivance et de son essor phénoménal à la protection du Ciel et principalement à l'intercession de sa patronne, la Vierge Marie.

Il reste en plus aux citoyens de cette ville un devoir de reconnaissance à remplir aujourd'hui: c'est d'honorer la mémoire du modeste receveur des tailles de Sa Majesté, Jérôme Le Royer de la Dauversière, pour avoir conçu et conduit à bonne fin le projet de cet établissement que ses contemporains jugeaient irréalisable. Aucun monument, aucune inscription ne rappelle à Montréal le nom de son fondateur, sauf une petite rue de quelques centaines de pieds perdue dans le bas de la ville. Réparons donc notre oubli, notre ingratitude en érigeant au moins une stèle en son honneur sur le sol de sa prédilection.

Un endroit tout à fait propice à l'exécution de ce vœu s'offre en ce moment, de même qu'une occasion favorable à sa réalisation. En voici le projet :

Notre gouvernement provincial vient d'acquérir l'ancien édifice de l'université de Montréal sur la rue Saint-Denis et doit y transporter bientôt les services administratifs installés dans le triangle des rues Notre-Dame, Saint-Jacques et Saint-Gabriel. Prions-le de raser ces bâtisses désuètes et, d'accord avec l'autorité municipale, d'en faire une trouée de verdure qui dégagera la belle façade du nouveau palais de justice et portera le nom de "*Place de la Dauversière*."

Les citoyens de Montréal se chargeront alors d'y ériger un monument, peut-être modeste, mais qui pourra du moins réparer l'oubli dans lequel ils ont trop longtemps laissé le fondateur de leur ville.

## Table des matières

---

<i>Préface</i> .....	7
<i>I.—La spiritualité des fondateurs</i> .....	9
<i>II.—Genèse de la fondation</i> .....	9
<i>III.—A la recherche d'un chef</i> .....	14
<i>IV.—Le dévouement d'une femme</i> .....	18
<i>V.—Les grands leviers dans la coulisse</i> .....	21
<i>VI.—Les "véritables motifs" de la fondation</i> .....	27
<i>VII.—Considérations rétrospectives</i> .....	30
<i>VIII.—Conclusion</i> .....	34

